



Délibération n°2023-018 du 31 janvier 2023

**OBJET – Prévention et gestion des déchets –
Tarifs des dépôts des professionnels en
déchèteries**

Rapporteur : Pierre LEROY

Le 31 janvier 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Christian JULIEN à Mme Claire BARNEOUD,
M. Jean-Marc CHIAPPONI à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Elisa FAURE à M. Eric PEYTHIEU,
M. Vincent FAUBERT à M. Sébastien FINE,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,

Est excusée : Mme Muriel PAYAN

**Monsieur le Conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen
de la présente,**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 en date du 19 décembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;
- VU** l'article 266 nonies du Code des Douanes ;
- VU** la loi de Finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30/12/2022 prévoyant notamment la hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) pour les déchets ménagers et assimilés enfouis ;
- VU** la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 11 février 2020 ;

- VU** la délibération n°2022-24 du 15 février 2022 prévoyant le tarif des dépôts des professionnels en déchèterie à compter du 1er janvier 2022 ;
- VU** la délibération n°2012-25 du 15 février 2022 attribuant le marché de prestations de collecte, transport et traitement des déchets ménagers ;
- VU** la décision de Bureau n° DB/2022/09 du 17 novembre 2022 actualisant le règlement de collecte et de déchèteries ;
- VU** l'avis favorable du Bureau exécutif du 18 janvier 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Transition Ecologique du 23 janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** les évolutions tarifaires et réglementaires impactant le coût du service de transport, collecte et traitement des déchets, et notamment, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 45 € HT à 52 € HT confirmée par la loi de finances 2023 n°2022-1726 du 30/12/2022 ;
- CONSIDERANT** la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour plusieurs filières et notamment pour la filière Produits et Matériaux des Chantiers du Bâtiment (PMCB) qui supprimera les frais des filières concernées ;
- CONSIDERANT** que la fréquence de la facturation des professionnels est trimestrielle ;
- CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des dépôts des professionnels en déchèteries au 1^{er} janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** la grille tarifaire des dépôts des professionnels annexée à la présente ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la grille tarifaire des dépôts des professionnels en déchèterie annexée à la présente ;
- Dit que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ;
- Dit que ces tarifs pourront être révisés à tout moment en fonction des évolutions du coût du service par une nouvelle délibération en Conseil Communautaire ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à facturer les dépôts en déchèterie selon ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : - 6 FEV, 2023
Date de publication : - 6 FEV, 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe Délibération n°2023_18 : GRILLE TARIFAIRE DES DEPOTS DES PROFESSIONNELLS EN DECHETERIES
ANNEE 2023

005-240500438-20230131-2023-018-DE
 Reçu le 06/02/2023

Nature des déchets déposés	Avant mise en place de la filière PMCB*		Après mise en place opérationnelle de la filière PMCB*	
	Prix au 1er janvier 2023 (€TTC/m³)	Prix au 1er janvier 2023 (€TTC/tonne)	Prix au 1er janvier 2023 (€TTC/m³)	Prix au 1er janvier 2023 (€TTC/tonne)
Encombrants	71 €	238 €	71 €	238 €
Bois	19 €	130 €	gratuit	gratuit
Déchets verts	21 €	149 €	21 €	149 €
Inertes	57 €	25 €	gratuit si exutoire éligible sinon 57 €	gratuit si exutoire éligible sinon 25 €
Goudron d'étanchéité	478 €	966 €	gratuit	gratuit
Placoplatre	159 €	531 €	gratuit	gratuit
Déchets dangereux (hors batterie et huile de vidange)	850 € (0,85 €TTC/litre)	550 €	850 € (0,85 €TTC/litre)	550 €
Métaux	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Carton	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Verre	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Déchets équipements électriques et électroniques	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Emballages/papier	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Ficelles/filets/fims d'ensilage et enrubannage ADIVALOR (agriculteurs)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Films plastiques souples	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Lampes - néons	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Piles batteries	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Polystyrène	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Literie des professionnels	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Mobilier en provenance des particuliers	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Huisseries	encombrants (71 €)	encombrants (238 €)	gratuit	gratuit
Laines minérales	encombrants (71 €)	encombrants (238 €)	gratuit	gratuit
Incinérables - Combustible Solide de Récupération (CSR)	encombrants (71 €)	encombrants (238 €)	gratuit	gratuit
Mobilier professionnel	Refusé (filière Valdélia - Ressourcerie La Miraille)			
Eléments spéciaux à l'unité				
Rouleau de Knapsac	4,00 €			
Snow / Ski - Articles de sports et loisirs	Gratuit			
Réédition d'une carte déchèterie ou badge supplémentaire (au-delà de 2 badges)	5,00 €			

* PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment